

Centre Communal d'Action Sociale

d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 25 février 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la salle Pierre Desproges, selon convocation en date du 18 février 2026, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Christelle MOUNET étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/1
En date du 25 février 2026
Portant sur : Débat d'Orientation Budgétaire

Membres	13
Présents	7
Représentés	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Présents : René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Catherine FEVRIER, Martine POTTIER, Ginette BUISSON, Jean DANIEL

Représentée : Monique LE GOFF par Marie-Claire SELLAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales,
Considérant que la tenue du rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants (articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales),
Considérant que ce débat permet à l'Assemblée Délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, sur les orientations générales du budget 2026,
Considérant que les articles 106 et 107 de la Loi N°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ont renforcé les obligations des Collectivités en matière de transparence et de responsabilités financières. Ce rapport doit intégrer une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs,

Après avoir présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année 2026, Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration :

- A procéder au débat d'orientation budgétaire
- A acter par un vote la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire

A AIXE-SUR-VIENNE, le 25 février 2026.

Le Président,

René ARNAUD

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2026**

CCAS de la commune d'Aixe-sur-Vienne

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE I

- 1° - CONTEXTE NATIONAL
- 2° - LE TERRITOIRE ET SES BESOINS SOCIAUX

PARTIE II

- 1° - L'ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2025

PARTIE III

- 1° - LES ENGAGEMENTS DU CCAS
- 2° - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

PREAMBULE

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des Administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le DOB doit éclairer les Administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget. Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en être pris acte par une délibération spécifique.

Conformément aux dispositions applicables aux centres communaux d'action sociale, le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objet de présenter les **priorités stratégiques et financières du CCAS pour l'exercice 2026**, préalablement au vote du budget.

Dans un contexte national et local marqué par des **besoins sociaux croissants** et des **contraintes budgétaires persistantes**, le CCAS doit poursuivre une action sociale de proximité, tout en veillant à une gestion responsable de ses moyens.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont les acteurs d'une volonté politique dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale sur les territoires, ils ont pour missions l'accueil, l'écoute, et l'orientation des familles en les sollicitant afin de faire valoir leurs droits. Le Code de l'Action Sociale et des Familles en son article L. 123-5 pose le champ des possibles de l'action communale : « **Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.** ».

Les CCAS disposent d'une gouvernance particulière qui associe la société civile, un personnel engagé dans ses missions, une connaissance réelle du territoire et une légitimité auprès des habitants. Ce sont des outils efficaces et adaptés pour répondre aux besoins de la population. Disposant d'une parfaite connaissance des dispositifs réglementaires et des politiques sociales appliquées à l'échelle régionale et départementale, ils sont les acteurs les plus pertinents pour conduire une coordination sociale de proximité et articuler ses actions en partenariat et/ou en complémentarité des acteurs sociaux du territoire.

PARTIE I

1° - CONTEXTE NATIONAL

La persistance des conflits dans le monde, l'apparition de nouveaux désaccords et l'instabilité dans certains pays impactent l'avenir économique de l'Europe et par conséquent de la France.

Au niveau national, l'action sociale s'inscrit dans un environnement caractérisé par :

- La persistance de situations de **précarité économique et sociale**,
- Les effets durables de l'augmentation du **coût de la vie** (énergie, logement, alimentation).

Même si les prix de marché de l'électricité reculent enfin, les consommateurs n'en verront pas les effets en 2026. La suppression de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) au 1^{er} janvier 2026 va entraîner une augmentation significative de la facture d'électricité (puisque l'électricité est achetée au prix du marché et non plus au prix régulé), son maintien aurait permis une diminution de près de 9 % du tarif réglementé, équivalente à une baisse de 6 % des factures.

D'après l'INSEE, la consommation des ménages devrait rester modérée sur 2026 (augmentation de 0,3% par trimestre) après une année 2025 de stagnation. Plusieurs raisons à cela, un pouvoir d'achat qui devrait progresser faiblement et un taux de chômage qui devrait atteindre 7,8% de la population active mi-2026, contre 7,5% fin 2025. Chez les ménages, on note un taux d'épargne à des niveaux records (18,1 % mi-2026) alors qu'en 2019, il s'établissait à 15%.

Les assurances devraient encore augmenter en 2026, les assurances habitation en raison des aléas climatiques de plus en plus nombreux et dévastateurs, les assurances automobiles en raison du coût élevé des pièces détachées, et les mutuelles en raison notamment d'une mesure votée dans le cadre du budget de la Sécurité sociale 2026 (une surtaxe de plus d'un milliard d'euros sur les complémentaires santé).

- Une sollicitation accrue des dispositifs **d'aide et d'accompagnement social**.

Les CCAS demeurent des acteurs de premier recours, mobilisés pour répondre à des situations d'urgence et orienter les publics vers les dispositifs adaptés.

Le vieillissement démographique constitue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec :

- Une augmentation du nombre de personnes âgées vivant à domicile,
- Des besoins renforcés en matière de **prévention de la perte d'autonomie**,
- La lutte contre l'isolement social comme priorité des politiques publiques.

Dans ce contexte, les CCAS jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social et l'accompagnement des publics seniors.

Le contexte national est également marqué par :

- Une maîtrise renforcée des dépenses publiques,
- Des marges de manœuvre financières limitées pour les collectivités locales,
- Une nécessité accrue de priorisation et d'optimisation des moyens.

Ces éléments appellent à une gestion prudente et anticipée des budgets des CCAS.

2° - LE TERRITOIRE ET SES BESOINS SOCIAUX

La commune compte environ **6 000 habitants**. Le territoire présente :

- une part significative de **personnes âgées**,
- des ménages confrontés à des difficultés financières ponctuelles ou durables,
- des besoins réguliers en matière d'**accès aux droits et d'accompagnement social**.

Pour l'année 2025, outre les activités courantes :

- Actions collectives telles que la navette CCAS, la distribution des colis et le repas des aînés
- Accueil du public pour des aides (sociales, financières, alimentaires)
- Accueil du public pour des domiciliations
- Veille auprès des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables
- Gestion du service portage de repas à domicile

le CCAS a poursuivi son action :

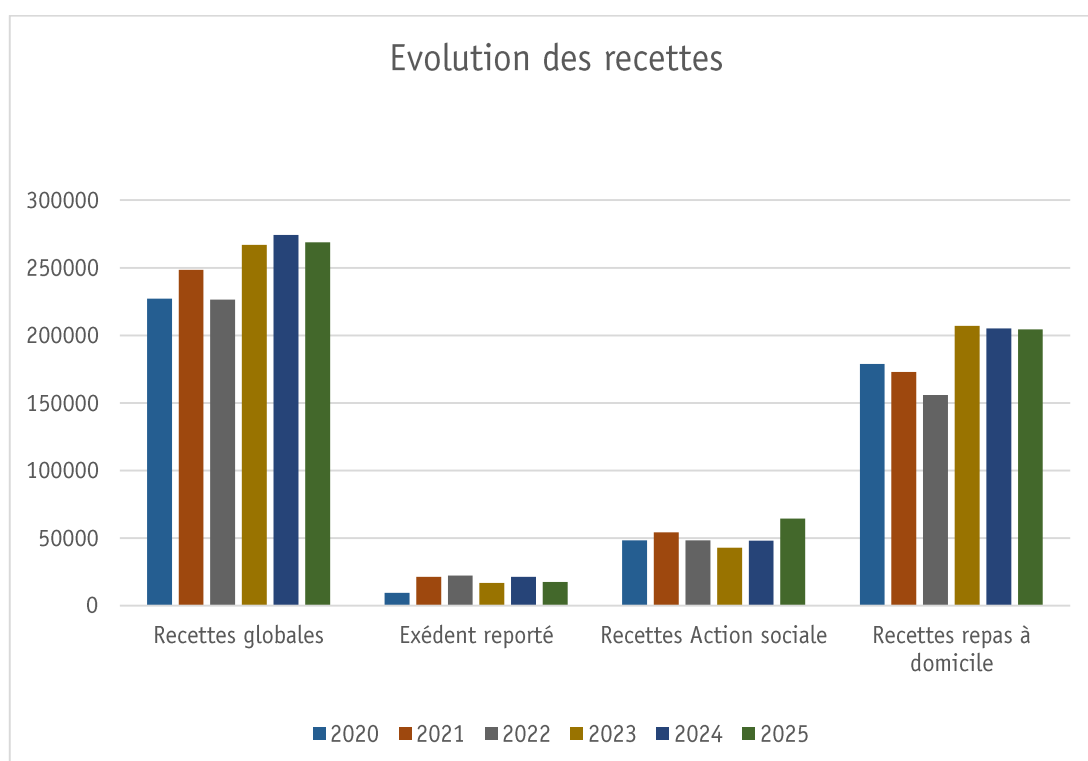
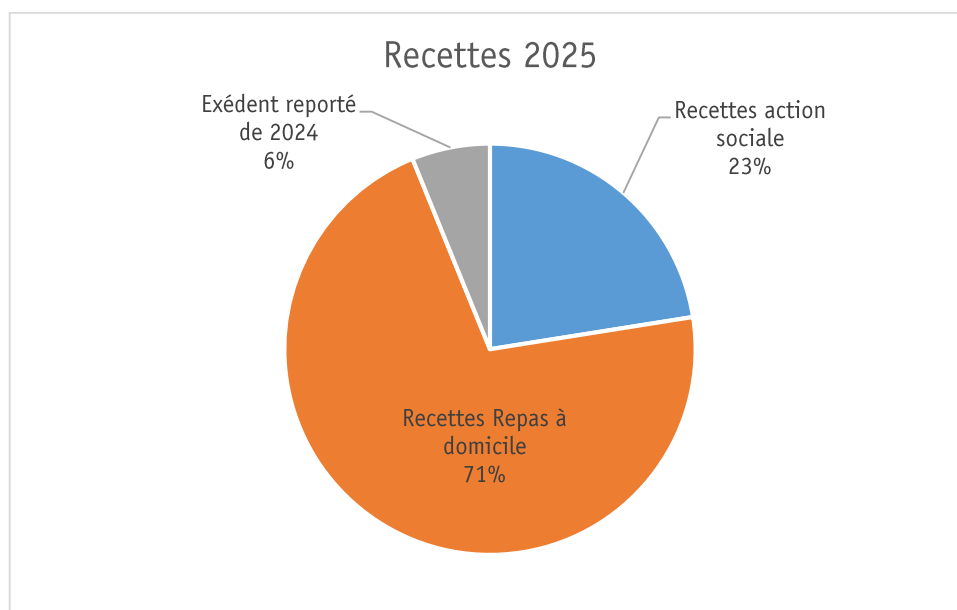
- Avec l'installation d'un deuxième distributeur de protections menstruelles dans le vestiaire principal du Gymnase Sylvain CHAZELAS en septembre.
- Avec la publication sur le site internet de la Collectivité, d'une communication sur les aides préventives aux impayés. Opération qui a porté ses fruits puisqu'une famille a demandé et obtenu une aide pour les colonies de vacances. (Plusieurs années que le CCAS n'était pas sollicité pour ce type d'aide)
- Dans le cadre de la démarche qualité s'agissant du service de portage de repas à domicile, les livreurs sont maintenant identifiables grâce à un badge qu'ils portent au quotidien.
- Malheureusement aucune demande formulée s'agissant de la prise en charge de caution dans le cadre de la convention signée avec la Fédération Châtaigneraie Limousine, pour de la location solidaire de véhicules (scooters et voitures) auprès de personnes sans ressources ou avec de faibles revenus, pour leurs déplacements quotidiens. La convention sera renouvelée pour l'année 2026.

PARTIE II

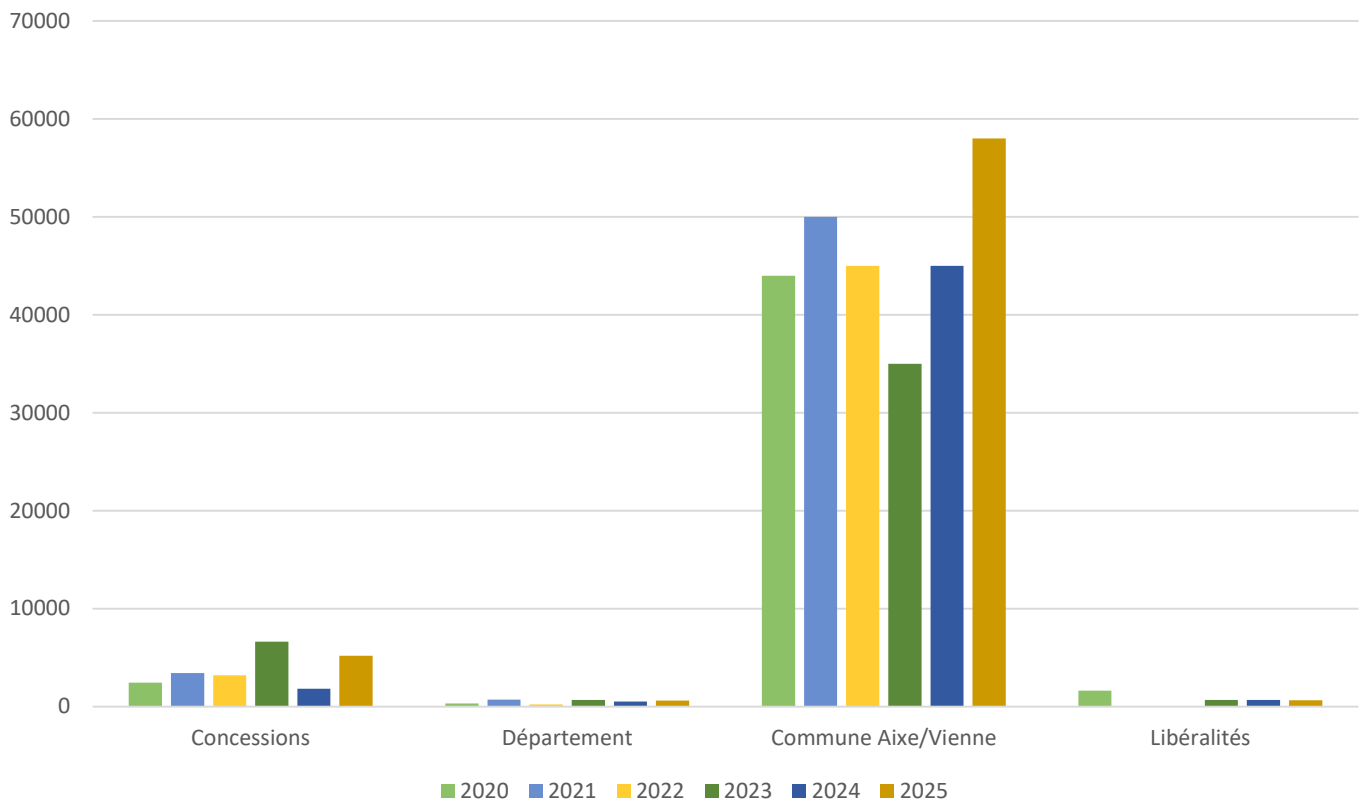
1° - L'ANALYSE FINANCIERE DE L'EXERCICE 2025

Les recettes de fonctionnement 2025 :

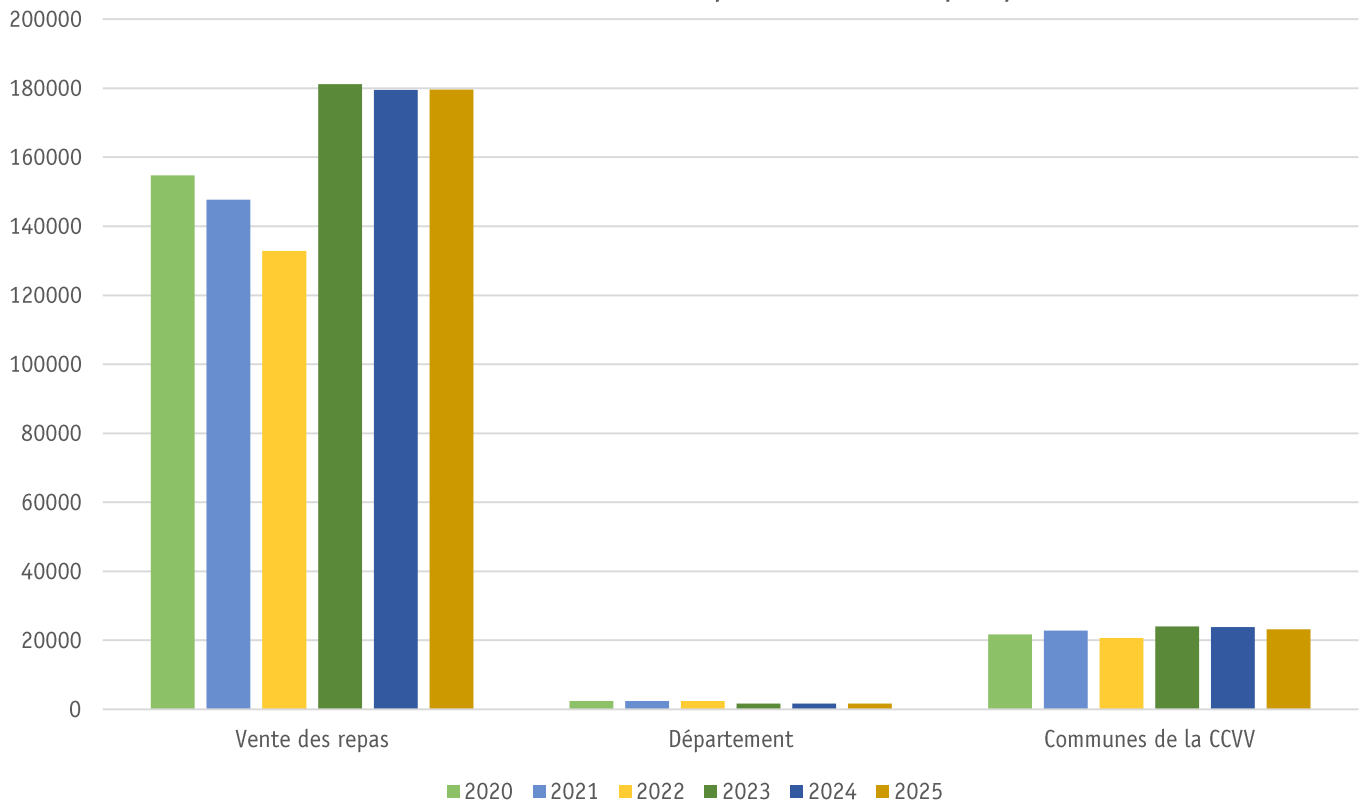
Recettes globales	286 538,00€
Recettes action sociale	64 451,95 €
Recettes Repas à domicile	204 460,50 €
Excédent reporté de 2024	17 625,55 €



Evolution des recettes Action Sociale par poste

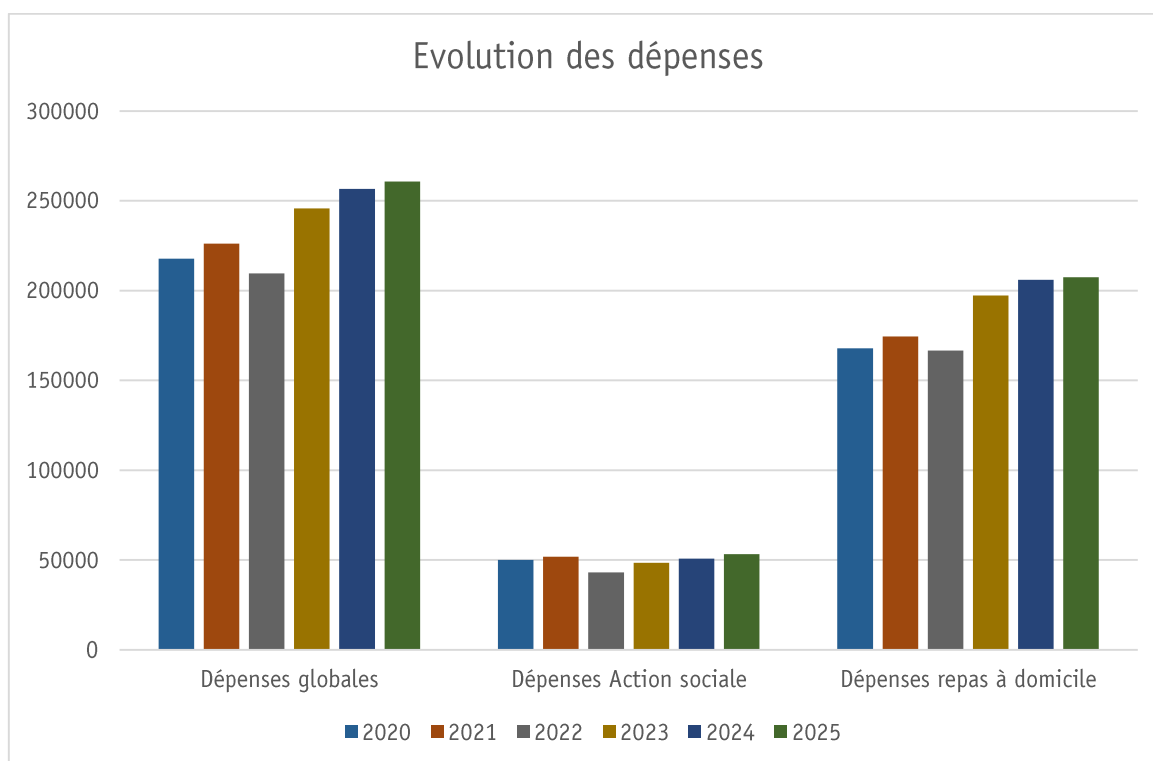
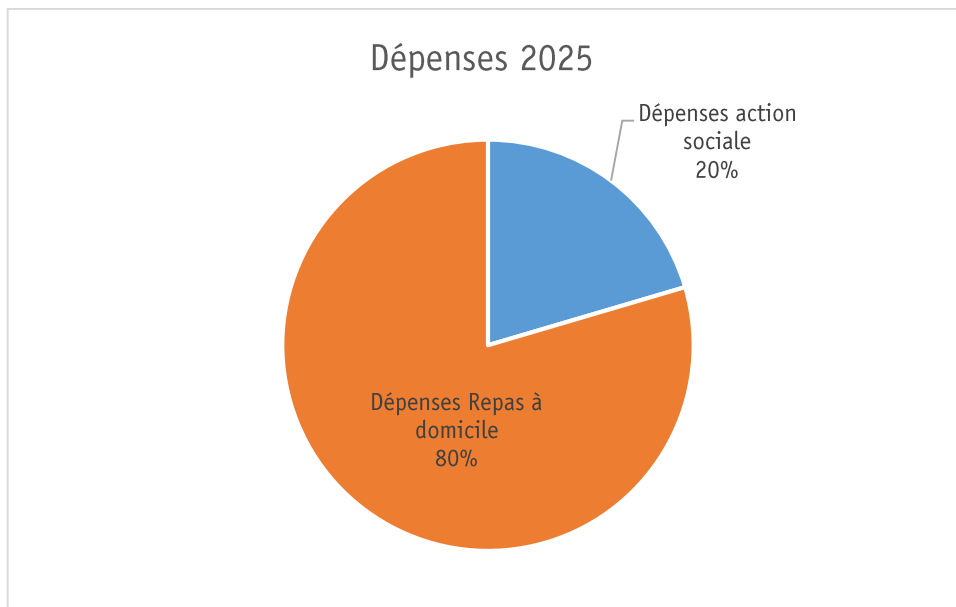


Evolution des recettes Repas à Domicile par poste

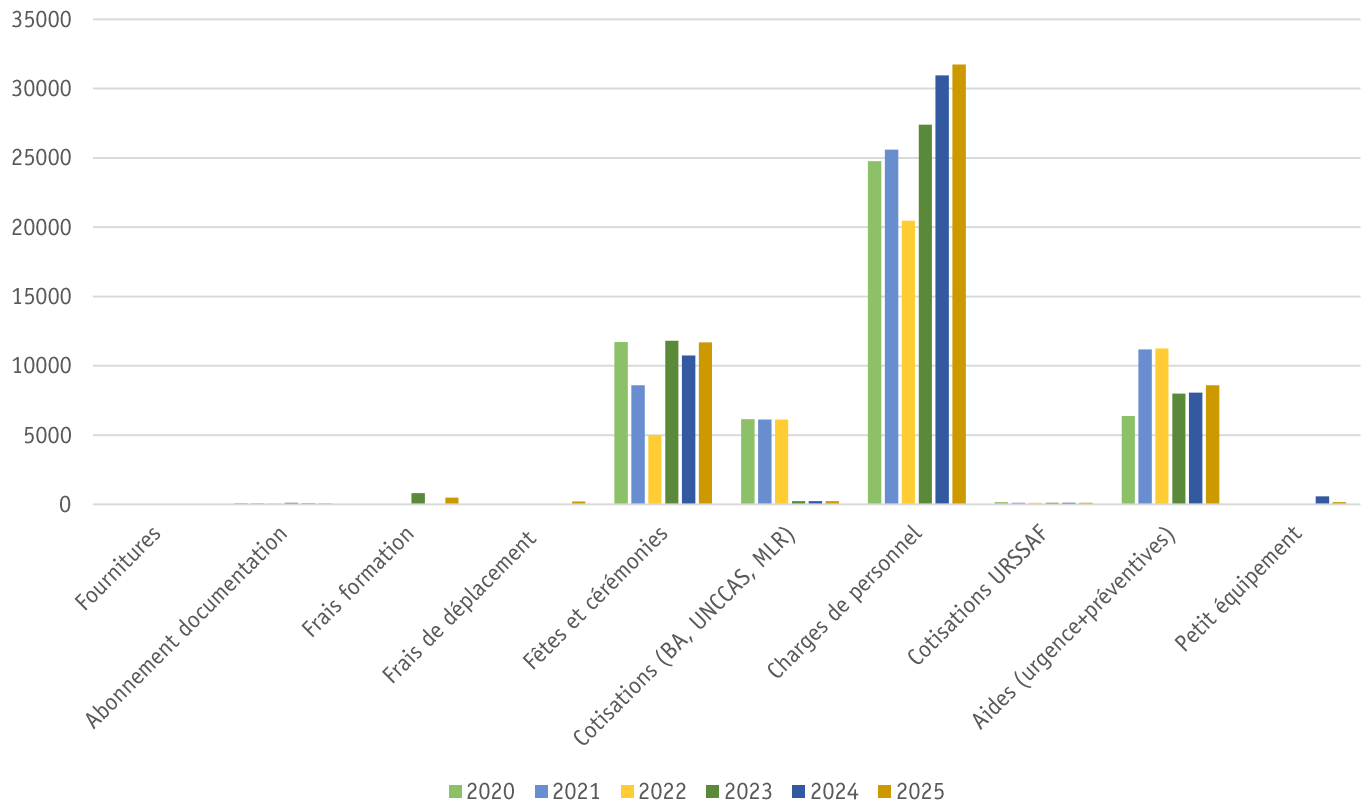


Les dépenses de fonctionnement 2025 :

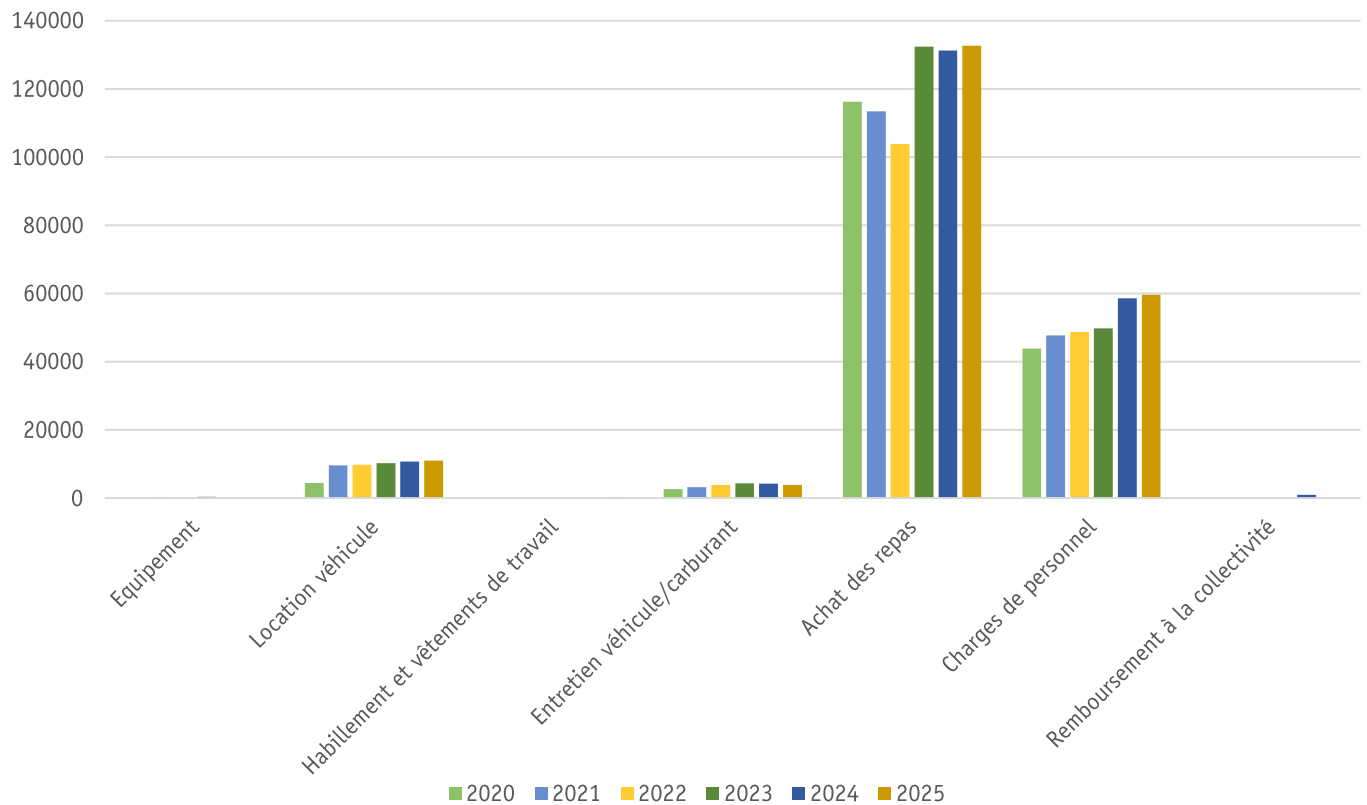
Dépenses globales	260 785,90 €
Dépenses action sociale	53 298,56 €
Dépenses Repas à domicile	207 487,34 €



Evolution des dépenses action sociale



Evolution des dépenses repas à domicile



PARTIE III

1° - LES ENGAGEMENTS DU CCAS POUR 2026

Orientation n°1 : Maintenir une action sociale de proximité

- Poursuite des aides financières facultatives, avec un ciblage adapté.
- Accompagnement social individualisé des ménages en difficulté.
- Maintien d'un accueil accessible et de qualité.

Orientation n°2 : Prévenir l'isolement et renforcer le lien social

- Actions en direction des personnes âgées et isolées.
- Soutien aux actions collectives favorisant le lien social.
- Travail en partenariat avec les acteurs locaux.

Orientation n°3 : Garantir une gestion maîtrisée et responsable

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Optimisation des ressources existantes.
- Mutualisation avec les services municipaux lorsque cela est possible.

Les orientations financières du CCAS pour l'exercice 2026 reposent sur les principes suivants :

- Élaboration d'un **budget équilibré, prudent et sincère**,
- Priorité donnée aux **dépenses d'intervention sociale**,
- Stabilisation des charges de fonctionnement,
- Limitation des nouveaux engagements financiers, sachant que deux sujets devraient occuper le champ des réflexions : la lutte contre la fracture numérique en lien avec le tiers lieu l'ID et la lutte contre les violences intrafamiliales avec la création, à l'échelle de la commune, d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Dans un contexte national et local exigeant, l'année 2026 devra permettre au CCAS de poursuivre son rôle essentiel de **solidarité de proximité**, en apportant des réponses adaptées aux besoins des habitants les plus fragiles, tout en garantissant une **gestion financière rigoureuse et soutenable**.

2° - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Pour faire face à l'augmentation du prix d'achat des repas à la commune d'Aixe-sur-Vienne et préserver l'équilibre financier du service, il a été décidé d'opérer une augmentation de la grille tarifaire du service.

Ainsi, il est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2026 :

- Achat des repas auprès du service Restaurant scolaire de la commune : 7,06 € HT/repas
- Vente de repas auprès de bénéficiaires de l'aide sociale repas : 8,18 € HT/repas
- Vente de repas auprès de bénéficiaire ne disposant pas de l'aide sociale repas : 9,80 € HT/repas

LES RECETTES 2026 : 293 484,15 €

ACTION SOCIALE	Détails	MONTANT
CONCESSIONS	1/3 de la vente de concessions	/
DEPARTEMENT	Remboursement des dossiers d'aide sociale	/
COMMUNE (subvention équilibre)	Commune d'Aixe-sur-Vienne	57 032,05 €
LIBERALITES	Dons	/
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		16 227,95 €
TOTAL		73 260,00 €

PORTAGE de REPAS A DOMICILE	Détails	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICES	Base 19 000 repas x 9,80 € HT	186 200,00 €
DEPARTEMENT	Subvention qualité	1 700,00 €
COMMUNES	Participation de 1,20 €/repas base 19 000 repas	22 800,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		9 524,15 €
TOTAL		220 224,15 €

LES DEPENSES 2026 : 293 484,15 €

ACTION SOCIALE	Détails	MONTANT
ALIMENTATION		500,00 €
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		1 000,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		200,00 €
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	Abonnement revue de l'UNCCAS	200,00 €
VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION		1 000,00 €
AUTRES FRAIS DIVERS	Mobilité avec la Fédération Chataigneraie L.	1 200,00 €
AUTRES HONORAIRES		500,00 €
FETES ET CEREMONIES	Colis et repas des Aînés	14 000,00 €
CATALOGUES, IMPRIMES ET PUBLICATIONS		/€
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	Versements UNCCAS et Banque Alimentaire	500,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	70% d'un TC (estimation)	34 000,00 €
COTISATIONS URSSAF	Affiliation des membres nommés du CA	160,00 €
SECOURS D'URGENCE	Aides curatives	15 000,00 €
AIDES	Aides préventives	4 000,00 €
FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	Hébergement et déplacements	/€
AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE		500,00 €
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR		/€
TITRES ANNULES sur EXERCICE ANTERIEUR		500,00 €
TOTAL		73 260,00 €

PORTAGE de REPAS A DOMICILE	Détails	MONTANT
CARBURANT		7 074,15 €
FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT		500,00 €
HABILLEMENT ET VETEMENT DE TRAVAIL		500,00 €
MATERIEL ROULANT	Location du véhicule de portage	12 500,00 €
PRIME ASSURANCE		500,00 €
AUTRES FRAIS DIVERS		200,00 €
CATALOGUES ET IMPRIMES		300,00 €
REMBOURST FRAIS COLLEC.		1 000,00 €
ACHAT DES REPAS	Base 19 000 repas à 7,06 € HT	134 150,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	Livreur + administratif + comptabilité	62 000,00 €
SECOURS D'URGENCE		500,00 €
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		500,00 €
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		500,00 €
TOTAL		220 224,15 €